

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 28 mars 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mmes MANCINI Angélique, ROSIC Valérie.
M. VAN MEEL Alan

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MARTINEZ Vincent, DONADIO Julien, SPADAFORA Christopher, AJJANI Hicham, MICHEL Claude, AJJANI Rachid, VOLPILHAC Pascal,

Reçus : M. GUENFOUD Mohamed (par téléphone), M. TARLET Gilles (Président d'Etoile d'Aubune), M. RAFIK Lounissa et Mme ZACHARIA Leïla (FC Cheminot), M. ZAIDI Sebti

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

CORRESPONDANCES

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

CLUBS

- **DENTELLES FC** bien reçu votre mail
- **O. MONTELAIS** votre demande est tardive
- **TARASCON S.C.** Bien reçu votre rapport
- **F.C. VILLENEUVE** bien reçu votre mail
- **F.C. AUREILLOIS** félicitations transmises à M. l'arbitre
- **CAUMONT F.C.** Bien reçu votre mail
- **F.C. APT** bien reçu votre mail
- **DENTELLES F.C.** Félicitations transmises à M. l'arbitre
- **O. NOVAIS BIEN** reçu votre mail, dans la mesure du possible
- **U.S. SAINT SATURNINOISE** félicitations transmises aux deux arbitres
- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** félicitations transmises à M. l'arbitre
- **ENT. J. GALIA C. GRAVESON** bien reçu votre mail

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

- **M. MICHEL Claude** la Commission des Arbitres vous adresse ses plus sincères condoléances
- **M. CHANCHOU Nicolas** faites votre feuille de frais concernant le match U15 Val Durance/Calavon
- **M. COLOMBO Stéphan** bien reçu votre indisponibilité, ne tenez pas compte de la désignation
- **M. MASSASSI Adil** note de frais transmise
- **M. ABARKANE Mohamed** après vérification, vous n'étiez pas désigné sur le match signalé sur votre note de frais
- **M. RAMY Mostafa** envoyez votre note de frais rectifiée
- **M. GARCHI Ouadi** bien reçu votre mail
- **M. AZIZA Malik** bien reçu votre mail
- **M. HOORNAERT Lucas** notes de frais transmises
- **M. KOUARA Naïm** aucun problème, merci pour vos explications
- **M. MOUSSA Houmadi** bien pris note de votre indisponibilité
- **M. ZIAR Aziz** aucune conséquence, merci de vos explications et excuses
- **M. AOULAD AHMED Yassin** veuillez faire votre note de frais concernant le club FC Orange match U15 D3
- **M. AOULAD AHMED Yassin** mail transmis à la comptabilité
- **M. BOURAKBA Jaouad** bien reçu votre mail
- **M. LAMACHI Fouad** félicitations pour votre arbitrage du club US Saint Saturninoise
- **M. EL HASSOUNI Abdellah** bien reçu votre mail
- **M. DHEM Otmane** justificatif absence match du 26/03/23 en D3 Velleron/Althen
- **M. KHETTAR Rami** justificatif absence match du 26/03/23 U17 Dentelles/Goult Roussillon
- **M. ALLIO Bernard** suite à une erreur administrative, la demande était faite pour l'arbitre désigné sur cette rencontre et pour la somme que vous avez perçu, nous n'avons pas de réponse à vous donner
- **M. SAHBY Riad** félicitations pour votre arbitrage du club Saint Remois
- **M. N'GUEMA Loïc** justificatif absence match du 26/03/23 U15 D3 Poule B Villeneuve/Bollène
- **M. VAROQUEAUX Gabriel** le club de Saint Remois vous félicite pour votre arbitrage
- **M. PIERRE Jacques** justificatif absence match du 26/03/23 Caumont/Lacoste D4 Poule D
- **M. BOUYADMAREN Ez Eddine** félicitations pour votre arbitrage de Dentelles FC
- **M. BARUQUE Yoann** félicitations pour votre arbitrage du Club US Saint Saturninoise
- **Melle FRANK Elise** félicitations pour votre arbitrage du Club US Saint Saturninoise

- **M. AZIZA Malik** la Commission des Arbitres vous invite un mardi de votre choix pour plus d'explications

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreplements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreplement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

